

# Accéder aux suivis mensuels alimentés par la DSN

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les suivis mensuels seront automatiquement générés avec les données issues des remontées DSN.

→ La réception des données en provenance de la DSN est un prérequis à la modification et à la validation de votre suivi mensuel.

JANVIER 2025 Version Initiale



Aucune Dsn n'a été reçue à ce jour pour ce mois.



Je dois patienter avant de valider mon suivi mensuel



## Combien de temps dois-je patienter ?

- Si je suis une SIAE de plus de 50 salariés, mon suivi mensuel M sera alimenté par la DSN à partir du 8 du mois M+1.
- Si je suis une SIAE de moins de 50 salariés, mon suivi mensuel M sera alimenté par la DSN à partir du 18 du mois M+1.

Par exemple, pour une SIAE avec 10 salariés en insertion, il faudra attendre le 18 février avant de pouvoir valider le suivi mensuel de janvier.

## Comment savoir si mes DSN seront reçues par l'Extranet ?

Depuis 2 ans, les données DSN reçues par l'ASP sont déjà disponibles en prévisualisation pour chacun de vos suivis mensuels. Il est donc possible de vérifier dès à présent votre paramétrage.

→ Consultez vos prévisualisations de données DSN des suivis mensuels précédents (par exemple : décembre 2024)

Gérer les suivis mensuels ? Aide

**Informations Importantes**

Un écran de prévisualisation des données DSN est à votre disposition. Cet écran doit vous aider à faire le point sur la réception de vos données DSN dans l'extranet IAE.

Voir l'écran de prévisualisation des données DSN

Prévisualiser vos données DSN

← Précédent JANVIER 2023 - MESURE EI Suivant →

0 Erreur(s) détectée(s) 7 Déclaration(s) reçue(s) 0 Salarié(s) sans DSN



## Votre écran de prévisualisation DSN affiche-t-il des données ?

OUI

Si l'écran de prévisualisation affiche des données en provenance de la DSN des mois précédents, il est probable que vos données DSN soient également reçues et intégrées à partir du 8 ou du 18.

➔ **J'attends que mes données soient intégrées et je consulte la fiche thématique « Gérer les suivis en mode DSN »**

NON

Si l'écran de prévisualisation du mois antérieur n'affiche aucune donnée DSN, et que vous n'avez réalisé aucun nouveau paramétrage sur votre logiciel RH depuis\*, alors vous ne bénéficierez pas du pré-remplissage des données par la DSN cette année.

➔ **Je dois demander à sortir du mode DSN et revenir au format habituel des suivis mensuels (mode manuel)**

*\*Le paramétrage du logiciel RH doit être réalisé au plus tard sur les payes des salariés de janvier 2025. Il est expliqué dans la fiche thématique « Envoyer mes données DSN à l'Extranet IAE ».*

## Comment sortir de la DSN (retour en manuel) ?

La sortie de la DSN vous permet de désactiver l'intégration de la DSN pour l'ensemble des suivis mensuels de votre annexe financière.

Cette action irrévocable vous permettra de saisir et valider vos suivis mensuels sans bénéficier des avantages de l'alimentation automatique de la DSN.

**J'utilise le bouton présent sur mon écran de gestion des suivis mensuels :**

Accueil > Insertion par l'activité économique > Gérer les suivis mensuels > Rechercher des suivis mensuels

**Je demande à sortir de la DSN**



Sortir de la DSN



**Je peux traiter mes suivis mensuels**

## Quelles conditions pour sortir du mode DSN ?

**En 2025, je peux sortir du mode DSN et revenir en saisie manuelle si :**



- ➔ **Je ne peux pas envoyer de la DSN\*,**
- ➔ **Je ne parviens pas envoyer de la DSN,**
- ➔ **Je ne souhaite pas utiliser le mode DSN.**



Vous pouvez sortir du mode DSN à votre initiative et de manière autonome, il n'est pas nécessaire de contacter votre DR de gestion ASP.

*\*exemple de pratiques incompatibles avec le mode DSN : utilisation du CEA ou TESE, plusieurs annexes financières sur la même mesure ou problème de paramétrage du logiciel RH.*